

**COMMUNIQUÉ ADOPTÉ A LA VINGT-NEUVIEME SESSION DE LA
COMMISSION MIXTE CAMEROUN-NIGERIA CREEE EN APPLICATION
DU COMMUNIQUÉ CONJOINT
DU 15 NOVEMBRE 2002 A GENEVE**

COMMUNIQUE

Yaoundé, 31 août 2012

1. La Commission Mixte Cameroun-Nigeria, créée en application du Communiqué conjoint adopté au sommet de Genève du 15 novembre 2002 entre son Excellence Paul Biya, Président de la République du Cameroun et son Excellence Olusegun Obasanjo, alors Président de la République Fédérale du Nigeria, en présence de son Excellence Kofi Annan, alors Secrétaire Général des Nations Unies, a tenu sa Vingt-neuvième Session ordinaire à Yaoundé les 30 et 31 août 2012. M. Saïd Djinnit, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, a présidé les délibérations de la Commission Mixte. Le Vice-Premier Ministre Amadou Ali et le Ministre de la Justice Mohammed Bello Adoke ont respectivement conduit les Délégations du Cameroun et du Nigeria.
2. La Commission Mixte a examiné et adopté les rapports de la Quatrième réunion extraordinaire et de la Vingt-huitième Réunion Ordinaire de la Sous-commission de la Démarcation qui se sont tenues à Abuja les 14 et 15 décembre 2011 et à Yaoundé les 29 et 31 août 2012. Elle a félicité les membres de l'Equipe Technique Mixte pour l'excellent travail effectué sur le terrain autant que pour l'extraction des données des points de la ligne de partage des eaux au moyen du modèle numérique de terrain et l'évaluation de la frontière dans les zones inaccessibles des monts Alantika, organisé à Brindisi du 8 au 31 août 2011.
3. La Commission Mixte a étudié le rapport de l'Équipe d'Experts Indépendants chargée des questions relatives au mont Tosso en vertu du Paragraphe 2 du Communiqué adopté à la 24^{ème} Session (Abuja, 12 juin 2009). La Commission Mixte a adopté les conclusions du rapport et a convenu de différer leur mise en œuvre. La Commission a décidé également de hâter l'examen des autres zones de désaccord.
4. Les Coordonnateurs Résidents du Système des Nations Unies au Cameroun et au Nigeria ont présenté l'état d'avancement des projets d'assistance aux populations concernées par l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002.
5. La Commission Mixte a examiné le point de l'ordre du jour relatif à la coopération transfrontalière en matière d'hydrocarbures. La délégation du Nigeria a décidé de diligenter le processus d'examen du projet d'accord

cadre de coopération transfrontalière en matière d'hydrocarbures dans les zones le long de la frontière maritime ou à cheval sur ladite frontière.

6. La Commission Mixte a pris note de ce que les délégations du Cameroun et du Nigeria ont entrepris de désigner leurs points focaux respectifs pour la réalisation du film documentaire sur les activités de la Commission.
7. La Trentième session de la Commission Mixte se tiendra à Abuja, les 13 et 14 décembre 2012, avec possibilité d'extension au 15 décembre 2012.